



**AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE D'APPLICATION EN PRESTATION  
DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références réglementaires :**

- *Articles L.254-1, L.254-12, R.254-1 à 7 puis R.254-15 à 19 et R.254-27 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*
- *Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*
- *Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime*
- *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »*
- *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques »*

**Entreprise**

N° SIREN : 400 187 951  
Raison sociale : NEREV  
Située à : ZI - 14 avenue des Cures  
95580 ANDILLY

**Etablissement secondaire couvert par le présent agrément :**

N° SIRET : 400 187 951 00035  
Raison sociale : NEREV  
Située à : ZI - 14 avenue des Cures  
95580 ANDILLY

**Numéro d'agrément : IF00540**

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace celui délivré le

Fait à Rungis le **22 FEV. 2024**

Pour le Préfet de région, par subdélégation

**La cheffe du service régional  
de l'alimentation**

  
**Déborah INEANTE-LAVERGNE**